

FEUILLETON ILLUSTRÉ

PARAISSANT LE JEUDI

\$1.00 PAR ANNÉE

MORNEAU & CIE., ÉDITEURS

2 CENTS LE NUMÉRO

LE SIGNE DE LA CROIX

DEUXIÈME PARTIE — LES SECRETS DE MAITRE Eudes

III. — L'ENFANT PERDU

Cette scène terrible l'avait si fortement impressionné, disait-il, et cela ce concevait aisément, qu'elle était toujours présente à ses pensées.

Il avait gardé souvenir de tout, voire même de la position qu'occupaient chaque acteur et chaque meuble.

Contrairement à ce qu'affirmait Giraud, il prétendait que sa mère avait arraché le masque du meurtrier avant que celui-ci n'eût lancé l'enfant dans le gouffre, et que le cri qui s'était échappé de la bouche de la comtesse mourante n'avait pas été le nom de La Chesnaye, mais seulement une exclamation de rage et de douleur indistinctement formulée. Le jeune comte paraissait attacher la plus grande importance à éclairer ce point important, et jusqu'alors resté mystérieux.

Il voulait, prétendait-il, et sa pensée était celle d'un noble cœur, que la rentrée en possession de ses biens ne fût accompagnée d'une erreur de la justice.

Sans défendre complètement La Chesnaye, dont le nom odieux était alors bien connu, il s'efforçait de le décharger du quadruple crime dont on l'accusait, et d'ailleurs la mort qu'il reconnaissait avoir donnée de sa propre main au coupable levait toutes les objections.

La vieille femme, qui avait vu nombre de fois l'homme qui

l'avait enlevé elle et le jeune enfant confié à sa garde, lequel homme ne pouvait être autre que le meurtrier, en fit un portrait détaillé.

Deux anciens valets du comte Henri déclarèrent avoir vu de même l'assassin lors de son entrée au château, car alors il

portait son masque à la main et non sur son visage.

Ces deux valets donnaient de lui un signallement détaillé, et ce signallement se rapportait en tous points au portrait tracé par la vieille femme.

Or, portrait et signallement se trouvaient opposés le plus complètement qu'il fût possible, au portrait et au signallement de La Chesnaye, donnés par d'autres personnages qui avaient été victimes du bandit.

D'ailleurs, il fut en outre démontré de la façon la plus formelle qu'à l'époque même où avait lieu près d'Amiens, en Picardie, le triple assassinat, La Chesnaye commettait en Provence un autre crime qui prouvait sa présence en ce pays, d'une manière incontestable.

En dépit de toutes ces témoignages, Giraud persista obstinément dans le sien, et ne varia par d'une seule parole de la version qu'il m'avait

donnée à moi-même. Le parlement, après mûre délibération, déclara que les blessures reçues par Giraud, en lui faisant perdre connaissance, ne lui avaient pas permis d'apprécier les événements à leur point de vue réel, et que le jeune valet avait été le jouet d'un rêve.

Donc, La Chesnaye, sur lequel la justice n'avait jamais pu



“Je remerciai le comte et je permis à Aldah d'accepter.”